

<https://www.vivrelespaysages.cg54.fr/introduction,23/pourquoi-un-atlas-des-paysages-de>

Pourquoi un Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle ?

- Introduction -

Date de mise en ligne : lundi 24 juin 2013

Copyright © Vivre les paysages | CD54 - Tous droits réservés

[sommaire]

Pour mieux connaître les paysages

La réalisation d'un Atlas Départemental des Paysages constitue une démarche ambitieuse engagée par le [Conseil Général de Meurthe-et-Moselle](#), accompagnée par l'Etat, traduisant la volonté de mieux connaître, préserver et valoriser les richesses paysagères départementales.

Cette démarche s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique nationale des paysages menée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, et répond également aux dispositions de la [Convention Européenne du Paysage](#)

EN SAVOIR PLUS !

, entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006, qui considère le Paysage comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité.

L'objectif de l'Atlas Départemental des Paysages est de proposer une vision partagée, entre les différents acteurs et partenaires de l'aménagement du territoire, de ce que sont les paysages de Meurthe-et-Moselle, et d'identifier leurs richesses, leurs enjeux, leurs dynamiques et leurs perspectives d'évolution.

En ce sens, l'Atlas des Paysages constitue à la fois un outil de connaissance (« connaître pour mieux comprendre ») mais aussi d'aide à la décision (« connaître pour mieux agir ») à l'intention de l'ensemble des acteurs "opérationnels" du Paysage (élus, services du Département, de l'Etat et de leurs différents partenaires, maîtres d'ouvrage, professionnels de l'aménagement, ...).

Mais cet outil de sensibilisation et de communication s'adresse également à l'ensemble des citoyens de Meurthe-et-Moselle, et particulièrement aux élèves, acteurs et futurs acteurs du cadre de vie ... ainsi qu'à tous ceux qui ne connaissent pas encore la richesse de nos paysages et qui ont envie de la découvrir.

Il est important de noter que, parce que le paysage est partout un élément important pour la qualité de vie des populations, l'Atlas porte à la fois sur les milieux urbains et les campagnes, les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, les espaces remarquables comme ceux du quotidien, conformément aux objectifs de la Convention Européenne du Paysage.

Enfin, parce que l'Homme se situe au coeur de la démarche, l'Atlas Départemental est conçu avant tout comme un outil à « *Vivre les Paysages de Meurthe-et-Moselle* ».

Pour mieux agir sur les paysages

Agir individuellement

Le paysage est l'expression la plus visible de la relation des hommes à leur environnement. C'est les plus souvent par méconnaissance ou par laisser-faire que certaines actions transforment le territoire de façon négative.

S'inscrire dans un paysage, pour une route, un quartier, une extension de village, une maison, un équipement si modeste soit-il, c'est déjà connaître et reconnaître son territoire : identifier les

[violet]valeurs[/violet] qui le composent pour les reprendre à son compte, les intégrer dans la conception de l'aménagement et poursuivre ainsi l'oeuvre de construction d'un cadre de vie agréable et durable. Dans un territoire largement modelé par les hommes, profondément humanisé, même dans les secteurs qui paraissent « naturels » comme les forêts, on ne part jamais d'une page blanche.

Le paysage est là, constitué, capable d'évoluer - c'est sa nature -, mais également porteur d'une *[violet]identité[/violet]* qui fait de chaque site un cas particulier qui mérite cette attention à l'existant et au territoire.

L'Atlas, dans sa meilleure acception, a vocation à être *[violet]une source d'inspiration pour agir à bon escient[/violet]*, pour chaque action, qu'elle soit de grande ampleur ou plus modeste.

Agir collectivement

Le paysage est aussi une affaire de *[violet]culture partagée[/violet]*. Il n'est la préoccupation principale de personne, mais est le produit dérivé d'un grand nombre d'actions menées par beaucoup de monde. Le maire qui développe sa commune et qui l'aménage, l'habitant qui dépose son permis de construire, qui repeint ses volets ou qui refait sa clôture, l'agriculteur qui produit, l'entrepreneur qui s'implante, l'ingénieur et le technicien qui redessinent la route ou le cours d'eau, l'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales, qui réglementent, investissent et subventionnent dans les domaines de l'économie, du logement, de l'environnement, des infrastructures, de l'énergie et des équipements, les associations qui prennent part aux débats et influent sur les décisions, sont chacun responsable de la qualité du cadre de vie.

La construction d'un *[violet]regard partagé[/violet]* sur la qualité du territoire aide à agir, évite les blocages et les confrontations souvent caricaturales entre « protecteurs » et « aménageurs ». Il passe par la mise à disposition d'une connaissance précise là encore accessible à tous.

C'est bien la vocation de l'Atlas des Paysages de Meurthe-et-Moselle que de contribuer à *[violet]construire ce regard, pour mieux faire ensemble[/violet]*.

Pour mieux construire le cadre de vie de demain

L'Atlas a vocation à préparer la définition d'*[violet]objectifs de qualité paysagère[/violet]* et leur mise en oeuvre, tels que le prévoit la Convention Européenne du Paysage.

Avec l'ensemble des acteurs du paysage et de l'aménagement, le territoire de Meurthe-et-Moselle doit pouvoir *[violet]faire émerger une vision commune et partagée de ce que seront les paysages de demain[/violet]*.

En effet, les meilleurs musiciens rassemblés en un même lieu risquent de produire une certaine cacophonie, malgré leur talent individuel, s'ils n'ont pas de *[violet]partition commune[/violet]*. Il en va de même pour le cadre de vie.

Au-delà de la mise à disposition d'une connaissance des paysages, l'Atlas a ainsi également vocation à préparer *[violet]un projet d'avenir pour la qualité du territoire[/violet]*, qui oriente les actions, *[violet]sans portée réglementaire[/violet]*, les harmonise et leur donne sens : une contribution à la construction d'une *[violet]vision d'avenir[/violet]* et non plus cette fois seulement d'un regard.

Pour préserver les richesses paysagères de Meurthe-et-Moselle

Pourquoi un Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle ?

La Meurthe-et-Moselle, dans son étonnante délimitation spatiale héritée de l'histoire, est un territoire de [violet]rencontres paysagères[/violet], facteur de diversité(s). Cette merveilleuse richesse n'est pas que naturelle ou seulement issue de l'alchimie subtile des éléments qui la composent. Elle est aussi profondément culturelle, inscrite dans l'histoire et les pratiques des Meurthe-et-Mosellans, profondément attachés à leur(s) « pays ».

Cette richesse n'est pas non plus éternelle ni acquise pour toujours : face aux multiples pressions qui se font jour, ce bien commun qu'est le paysage, précieux et fragile, peut très rapidement être menacé.

En Meurthe-Moselle, le paysage doit se construire chaque jour, par chacun, au travers d'actes d'aménagement réfléchis, dans la perspective d'un développement durable. Une immense entreprise culturelle, déjà engagée, est à renforcer pour *[violet]porter ce désir de paysage de façon consciente et partagée[/violet]*.

L'Atlas Départemental des Paysages de Meurthe-et-Moselle est une pierre apportée à cet édifice.

Pour mieux faire connaître la Meurthe-et-Moselle

L'Atlas permettra également de découvrir, ou redécouvrir, toutes les richesses que recèle la Meurthe-et-Moselle : châteaux, maisons-fortes, petites vallées intimes, biodiversité étonnante, paysages insolites, ...